

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

SAÔNE-ET-LOIRE (71)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 176

Nombre de PPC avec DUP : 79

Nombre d'AAC prioritaires : 4

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 3

Répart. eaux souterraines-superficielles : NC

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

En Saône et Loire sur 334 captages actuellement en service, 176 se trouvent sur le bassin Loire Bretagne. Au total dans ce département 64 % des captages sont protégés.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 176</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 79	Arrêtés postérieurs à 2000 : 66
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 10
		Arrêtés antérieurs à 1980 : 3
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 93	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 44
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 22
		Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 27
Procédures de protection de captages non initiées : 4		
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12		

Sources : ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 4 AAC dans le bassin Loire-Bretagne dont 3 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. La dernière a complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE est utilisé pour une seule d'entre elles.

Aujourd'hui, des actions sont mises en œuvre sur 3 des AAC dans le but d'améliorer la qualité des eaux. En revanche, les démarches sur l'AAC restante n'ont pas démarré.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 4</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 3	Programme d'actions mis en œuvre : 3
		Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 0	devant aboutir en 2018 : 0
		au stade de l'étude : 0
		peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 1	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département de la Saône et Loire a abandonné 29 captages ces 10 dernières années. Les deux tiers des abandons sont dus à des problèmes administratifs (captages improtégeables...). Un quart des abandons est motivé par des problématiques quantitatives montrant qu'une rationalisation de l'alimentation en eau potable est en cours sur ce département et devra se poursuivre avec l'abandon prévu de 16 nouveaux captages.

Nombre de captages abandonnés : 29	Cause : qualité : 3	Pollution diffuse : 0
		Arsenic : 0
		Autres : 3
	Cause : débit : 7	
	Cause : administratif : 17	
Cause : technique : 2		

Sources : ARS - Données 2017